



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04.01.2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

Présent(e)s : Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Gilles CHEMARIN, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

Absent(e)s excusé(e)s : Sylvie BONNET, Philippe CLAVIER, Florence MOURET

Absent(e)s : /

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Sylvie BONNET à Jean-Paul SOUBEYRAT, Philippe CLAVIER à Christophe DELORD, Florence MOURET à Alain MAULARD

Arrivé(e)s en cours de séance : Géraldine GAY

Secrétaire de séance : Maryline NONNENMACHER

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 28 décembre 2020

Suite aux dernières directives de mesures sanitaires, afin d'assurer le caractère public de la séance, celle-ci été retransmise en direct sur le compte Facebook de la Commune de Roiffieux.

* * *

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23.11.20 :

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30.11.20 :

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.01.01 Lancement du projet Pôle mairie et autorisation de sollicitation de subventions

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

CONSIDERANT les objectifs poursuivis dans le cadre du projet du Pôle Mairie, à savoir notamment :

- Rendre accessible la salle des aînés aux personnes à mobilité réduite, et d'une manière plus générale développer l'accessibilité de l'ensemble des services publics réunis sur ce site,*
- Permettre l'accueil au sein de l'agence postale dans de meilleures conditions (accès au public différencié de l'accueil mairie),*
- Réorganiser et agrandir les locaux de la mairie/agence postale communale/salle des aînés pour mieux répondre aux besoins (sas d'entrée pour la mairie, salle du conseil mieux dimensionnée,*

- création d'un espace tourisme/culture/patrimoine, espace de convivialité commun à la salle des aînés et à la mairie, etc.) et normes (accessibilité tout public, sanitaires adaptés...),*
- *Rassembler les services techniques sur un seul site pour optimiser leur fonctionnement et libérer du foncier en cœur de village,*
 - *Rendre plus lisible et plus attractif l'accès à la bibliothèque Le Petit Prince (parvis, espace extérieur),*
 - *Permettre l'accueil de familles dans de meilleures conditions à l'occasion de mariages, baptêmes républicains et d'obsèques.*
 - *Rendre plus perméables les aménagements extérieurs, optimiser le site existant (sans consommation de foncier nouveau), permettre des économies d'énergie (remplacement de menuiseries, travaux d'isolation, éclairage basse consommation, ...) et à favoriser l'emploi de matériaux et techniques plus respectueuses de l'environnement,*

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement du projet du Pôle Mairie,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du projet du Pôle Mairie,

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer l'ensemble des dossiers et documents nécessaires à la sollicitation des demandes de subvention pour ce projet.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

| | |
|-------------------|---|
| 2021.01.02 | Modification de la tarification et du règlement intérieur de la bibliothèque Le Petit Prince |
|-------------------|---|

Rapporteur : Madame Maryline NONNENMACHER

VU la délibération n°2015.07.03 du conseil municipal de Roiffieux en date du 25 août 2015, apportant modifications au règlement intérieur et à la tarification de la bibliothèque Le Petit Prince,

VU la délibération n°2019.06.02 du conseil municipal de Roiffieux en date du 11 juillet 2019, adoptant le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque Le Petit Prince,

CONSIDERANT l'intérêt d'une mise en réseau des bibliothèques du territoire d'Annonay Rhône Agglo (partage des fonds documentaire via un portail commun, accès à tous à la culture, développement des différents usages du numérique, mutualisation de moyens) et la nécessité de disposer d'une tarification commune,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en réseau des bibliothèques du territoire d'Annonay Rhône Agglo,

DECIDE de la gratuité de l'inscription à la bibliothèque Le Petit Prince,

APPROUVE la modification du règlement intérieur en conséquence,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement modifié,

CHARGE Madame la directrice générale des services de mettre en œuvre la présente décision.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.01.03 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2021

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2020 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessous par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du budget primitif :

| Investissement | Libellé | Crédits ouverts en 2020 | Autorisation de mandatement avant adoption du BP 2021 (25 % des crédits de 2020) |
|-------------------------|---|-------------------------|--|
| Budget principal | | | |
| opération 101 | Acquisition de matériel | 34 000.00 € | 6 800.00 € |
| opération 102 | Acquisition de terrains | 144 500.00 € | 36 125.00 € |
| opération 201 | Voiries générales | 40 079.00 € | 10 019.75 € |
| opération 231 | Aménagement de la RD470 | 397 330.00 € | 99 332.50 € |
| opération 232 | Accès sud-ouest | 12 000.00 € | 3 000.00 € |
| opération 30 | Sport culture | 9 385.00 € | 2 346.25 € |
| opération 301 | Requalification du complexe de La Garde | 22 061.10 € | 5 515.27 € |
| opération 40 | Ecole | 8 575.00 € | 2 143.75 € |
| opération 50 | Mairie | 3 727.00 € | 931.75 € |
| Opération 501 | Réhabilitation du pôle Mairie/services techniques | 155 400.00 € | 38 850.00 € |
| opération 53 | Espace culturel | 2 656.00 € | 664.00 € |
| opération 54 | Bibliothèque | 400.00 € | 100.00 € |
| opération 56 | Travaux sur propriété communale | 33 000.00 € | 8 250.00 € |
| TOTAL | | 863 113.10 € | 214 078.27 € |

ACTE que, dans l'hypothèse ou postérieurement à la présente délibération, le montant des crédits ouverts serait modifié, soit par une décision modificative, soit par virement de crédits, soit par la mise en œuvre d'un prélèvement sur dépenses imprévues d'investissement, la limite légale maximale fixée ci-dessus serait automatiquement recalculée sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 22 Abstention : 1 Contre : 0

2021.01.04 Participation communale au titre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph pour l'année 2021

Rapporteur : Madame Agnès VILLIEN

VU la convention du 18 décembre 2013 signée entre l'école privée Saint Joseph et la Commune de Roiffieux,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer chaque année le montant de la participation communale au contrat d'association de l'école Saint Joseph, en concertation avec les représentants de l'école,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant de la participation communale au titre de l'exercice 2021, soit la somme de 92 658 €,

VALIDE les modalités de versement de cette somme (douze mensualités de 7 721.50 €) et son inscription au budget primitif 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.01.05 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Rapporteur : Monsieur Daniel QUIBLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D.2224-1 et suivants,

VU le rapport annuel 2019 adopté par le Syndicat Cance Doux le 7 décembre 2020 et transmis en date du 15 décembre 2020,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable approuvé par le Bureau du Syndicat Cance Doux.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.01.06 Motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin d'Annonay

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir un centre de collecte de sang dans le nord Ardèche et le projet de fermeture de la maison du don du sang du bassin d'Annonay en 2021,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

ADOpte une motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin d'Annonay,

AUTORISE le Maire à signer la pétition en ligne sur www.change.org, ouverte par l'Amicale des donateurs de sang bénévoles du bassin d'Annonay,

AUTORISE le Maire à faire part à l'Etablissement Français du Sang de la présente motion votée.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.01.07 Acquisition de la parcelle AB 16 au lieudit Les Vignes de Guironnet

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'être propriétaire de la parcelle accueillant un espace de voirie et une partie d'ilot de propriété, située à Bramefan au lieudit Les Vignes de Guironnet,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB 16 d'une contenance de 127 m², à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ainsi que tous les documents nécessaires liés à cette acquisition.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

* *

**Le Maire
C. DELORD**

